

Londres, le 12 décembre 1969

522.30.-RK/jg

CONFIDENTIEL

Entretien avec M. Hans Bär, de la
Banque Julius Bär, Zurich

Sir Leslie O'Brien, Gouverneur de la Banque d'Angleterre, pria M. Hans Bär de venir le trouver à Londres afin qu'il s'explique sur les "révélations" du "Daily Mirror" au sujet d'un mécanisme de fuite de capitaux.

Depuis peu, la Banque zurichoise entretient une succursale à Londres, JULIUS BÄR INTERNATIONAL, 38 Mincing Lane, président : Hans Bär, vice-président : G. Standing, avec M. Roy Bridge, naguère encore haut fonctionnaire de la Banque d'Angleterre, comme membre du conseil d'administration. Sir Leslie aurait admis que la bonne foi de la banque avait été surprise. Les faits relatés par le journaliste sont exacts. Il était porteur de trois lettres de recommandation et avait été reçu avec le "red carpet treatment" au Crédit Suisse à Zurich. Vers 13 heures, le journaliste se rendit à la Banque Julius Bär (pourquoi ce choix ? Peut-être la récente nomination de M. Bridge promettait-elle de pimenter l'affaire au cas où l'agent provocateur aboutirait à ses fins), et s'entretint au secrétariat avec une récente recrue de la banque qui manquait d'expérience. Mise sous pression par le Chancelier de l'Echiquier, qui devait répondre à un débat au Parlement déclenché par M. Joel Barnett, la Banque d'Angleterre se devait d'attirer l'attention des banques suisses en général, et de la Banque Bär en particulier, sur la gravité de la chose. Une récidive pourrait entraîner le retrait de la patente dont



- 2 -

bénéficiaire Julius Bär International. De toute manière, Sir Leslie attend de M. Bär une "declaration of loyalty". Ce terme ambigu rend M. Bär perplexe. Il s'en est ouvert auprès de M. Keogh de la Banque d'Angleterre, mais sans réussir à éclairer le sens. On se propose de confier à M. Bridge une mission exploratoire, après des consultations la semaine prochaine à Zurich sous la présidence de M. Schaefer de l'UBS.

En effet, tant M. Stopper que M. Schaefer prennent la chose très au sérieux, en raison des nombreux comptes que des clients britanniques possèdent dans des banques suisses. La situation est beaucoup plus délicate qu'envers la clientèle américaine, car celle-ci est autorisée à entretenir un compte à l'étranger. La banque suisse agit au grand jour, se refuse à ouvrir un compte numérique, correspond par la poste ordinaire avec son client, et se réfugie derrière sa bonne foi, si celui-ci contrevient à la législation fiscale américaine. En revanche, la grande majorité des Britanniques n'est pas censée entretenir un compte à l'étranger et les banques suisses ne peuvent invoquer l'ignorance des mesures britanniques. Le risque d'un nouveau scandale est donc grand.

L'objet de la visite de M. Bär était de m'exposer les faits et de me convaincre de la correction de son établissement. On peut retenir pour l'instant qu'un sérieux avertissement a été donné aux banques suisses.-

